



**RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Division des personnels enseignants
du premier degré**

Bureau du mouvement
DPEP1
2020-2021
Affaire suivie par : Fabiola MAUNIER

Tél : 02 62 48 10 01
Mél : mouvement1d@ac-reunion.fr

24 Avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 ST DENIS CEDEX 9

Saint-Denis, le 26/03/2021

La rectrice

à

Mesdames et Messieurs les IEN chargés
des circonscriptions du premier degré

Mesdames et Messieurs les enseignants du
premier degré

CIRCULAIRE N° 16

Objet : mouvement complémentaire : demande d'exeat pour la rentrée scolaire 2021.

Références : note de service du 13/11/2020 parue au bulletin officiel spécial n°10 du 16 novembre 2020.

J'ai l'honneur de vous informer des modalités de demandes de sortie (exeat) du département de La Réunion pour la rentrée scolaire 2021.

Les enseignants souhaitant quitter le département de La Réunion doivent compléter le formulaire de demande d'exeat en annexe et l'adresser sous couvert du supérieur hiérarchique à la DPEP1 (bureau du mouvement), Rectorat de La Réunion, accompagné d'un dossier de demande d'INEAT par département sollicité.

Il appartient à chaque candidat de consulter les sites internet des différentes directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) pour connaître les modalités de candidature et les dates de réception des dossiers.

Le rectorat de La Réunion se chargera d'acheminer les dossiers aux DSDEN concernées.

Le cas échéant, la promesse d'exeat sera transmise à l'intéressé(e) et au département sollicité.

Les dossiers seront envoyés exclusivement par voie électronique à l'adresse suivante :
mouvement1d@ac-reunion.fr.

Date limite de réception des demandes d'exeat : le 7 mai 2021

Pour la Rectrice et par délégation
le secrétaire général de l'académie

signé

Francis FONDERFLICK

